

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES
RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de réaménagement de la Place Jean-Jaurès 62380 Lumbres, réalisé par l'entreprise LHOPALE TP.
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit rue Jules Guesde et rue des Écoles du **Jeudi 25 Avril 2024 à 6h00 au Vendredi 3 Mai 2024 à 22h00.**

Article 2 : La circulation rue Jules Guesde se fera dans les deux sens de circulation du **Jeudi 25 Avril 2024 au Vendredi 3 Mai 2024.**

Article 3 : La circulation sera interdite rue Candide Couzin dans les deux sens sauf pour les riverains de la résidence les Impressionnistes du **Jeudi 25 Avril 2024 au Vendredi 3 Mai 2024.**

Article 4 : La circulation sera interdite dans les deux sens rue Salvador Allendé de la Place Jean-Jaurès au carrefour avec la rue de l'Isle du **Jeudi 25 Avril 2024 au Vendredi 3 Mai 2024.**

Article 5 : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Albert Thomas du **Mardi 30 Avril 2024 à 6h00 au Vendredi 3 Mai 2024 à 22h00.**

Article 6 : La circulation rue Victor Hugo sera interdite dans le sens carrefour RD225 vers la place Jules Leriche du **Mardi 30 Avril 2024 à 6h00 au Vendredi 3 Mai 2024 à 22h00.**

Article 7 : Le stationnement sera interdit Place Jean-Jaurès du **Mardi 30 Avril 2024 à 6h00 au Vendredi 3 Mai 2024 à 22h00.**

Article 8 : Des déviations seront mises en place par l'Avenue Bernard Chochoy, la rue Pasteur, la D225, la rue Anatole France, la rue Broncqart, la rue Salvador Allendé, la rue des écoles, la rue Marx Dormoy et la rue du 11 Novembre.

Article 9 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 15 Avril 2024
Daniel FOURNIER
Adjoint au Maire.



Acte rendu exécutoire
le **15 AVR. 2024**